



Audioconférence du 4 mai au SRE

L'audioconférence du 4 mai a été consacrée à la présentation du plan de reprise du 11 mai au SRE. Ce plan sera présenté au CHSCT44 (6/05) et CHSCT17.

Le directeur a adressé hier à l'ensemble des agents un mail pour leur présenter ce plan. Nous ne reviendrons donc que sur certains points.

Populations fragiles

L'assistante de prévention nous a informé qu'aucun dispositif n'était prévu pour les personnes qui vivent avec des personnes fragiles. **Seuls les agents fragiles eux-mêmes sont concernés pas les dispositifs mis en place (ASA ou télétravail).** Néanmoins, la piste de télétravail a été évoquée comme solution sur la base d'un justificatif médical (sans mention de pathologie). Ce sujet sera abordé lors du CHSCT du 6 mai avec le médecin de prévention. **FO sera vigilante sur ce sujet sensible est à votre disposition sur ce sujet.**

Protection des agents

Masques : cette question des masques et de la doctrine d'utilisation a été longuement évoquée.

Pour **FO**, à partir du moment où le port du masque est obligatoire dans les transports en commun, ils doivent être pris en charge financièrement par l'employeur. Le 4 mai, la direction du SRE n'a pas pu répondre précisément sur ce point. La dotation de masques des administrations relève désormais de la responsabilité des préfets (sauf à l'éducation nationale) et n'a pas encore été allouée dans le 44.

En réponse à nos interrogations, le directeur a répondu que si la dotation devait être limitée alors priorité serait donnée aux agents qui viennent en

transport en commun et aux agents qui exercent sur certaines missions déjà concernées :

- manipulation de courrier à destination d'autres agents (BMRU Courrier central, SGCD Bureau 1B, Bureau 1C)
- distribution de matériels informatiques
- manipulation de matériels informatiques partagés (exploitation/éditique)

Gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes

A partir de lundi, la distribution de ces matériels se fera pour les différents bureaux à partir du magasin de fournitures situé au 1^{er} étage. Des matériels seront mis à disposition en libre service dans des espaces non définis à cette heure.

Accès au bâtiment

Nantes Doumergue : 7h à 18h
Guérande et La Rochelle sans changement

Les agents qui viendront travailler sur site seront tous au forfait (base => option horaire de l'agent)
Ils devront renseigner sur CASPER « Mission » les jours de travail sur site.

Télétravail en période de crise sanitaire, enfin un double écran !

FO interroge le directeur depuis plusieurs semaines sur ce sujet. Le choix du télétravail comme modalité de travail principale a eu raison de son refus. Il a enfin indiqué que dans la mesure où un agent se trouve en situation de télétravailler sur une période relativement longue, le chef de bureau peut l'autoriser à venir chercher son matériel.

Nous invitons les agents qui souhaitent un 2ème écran à se rapprocher de leur supérieur hiérarchique pour en faire la demande.

FO est à votre disposition en cas de difficulté sur ce sujet.

Répartition effectifs du SRE au 4 mai 2020

	Présents sur site	Travail à Domicile	ASA	Arrêt maladie Congés TP	Effectif physique 1/3/2020	PCA
1A		15	1	2	18	
1B	13	79	2	30	124	30
1C	6	10	17	7	40	7
BMRU	10	57	19	17	103	17
2A		38		7	45	16
2B	4	37		4	45	27
2C	1	10		5	16	8
2D		25		6	31	6
BFJS		19			19	
MRA		4		3	7	
SG	2	21	5	4	32	10
DIR		8			8	3
Total	36	323	44	85	488	124
% effectif total	7%	66%	9%	18%	-	25%

Actuellement, seulement 10 % de l'effectif du SRE n'est pas équipé pour télétravailler. Ce chiffre devrait encore baisser dans les semaines à venir.

Congés, RTT, ASA, CET

CET : toujours pas d'information portée à notre connaissance concernant son déplaçonnement

Ordonnance du 15 avril : aucune décision sur l'application de l'article 2 qui donne la possibilité au chef de service d'imposer des congés aux agents en télétravail.

ASA : O. Dussopt a confirmé, lors de l'audio ministérielle du 4 mai, **la fin des ASA garde d'enfants, à compter du 1^{er} juin, sauf pour les agents dont les enfants n'auraient pas école en raison de la fermeture totale ou partiels de celle-ci.** Les agents devront fournir une attestation de l'école. Dans le cas contraire, ils leur sera décompté des jours de congés.

Congés prévisionnels : FO a soutenu la proposition d'une autre organisation de ne pas renseigner dès à présent dans CASPER les congés prévisionnels de juin à septembre. Cette solution aurait l'avantage de pouvoir entamer de nouvelles discussions dans les bureaux à l'approche des congés d'été dans la mesure où le COVID19 est venu chambouler les organisations de chacun.

Mouvement mutation DGFIP

(extrait CR audio ministérielle du 4/05)

Mouvements de mutations A, B et C : la date du mouvement sera bien au 1^{er} septembre mais les opérations se dérouleront dans un délai très contraint. Ainsi, les projets nationaux d'affectation au département seront connus fin mai ou début juin.

Décret sur l'indemnité

(extrait CR audio ministérielle du 4/05)

FO constate que ce gouvernement est plus prompt à publier une ordonnance restreignant les congés qu'à élaborer un texte permettant aux agents de bénéficier d'une indemnité.

Alors que le décret est prêt à la FPE, le ministre a confirmé qu'il faudrait attendre l'élaboration de celui prévu à la FPH, pour une publication simultanée au Journal Officiel.

Tous les sujets concernant la protection des agents sera évoqué par la représentante FO (Chrystelle Tonnelier) au CHSCT du 6 mai 2020

Prochaine audioconférence SRE
Jeudi 14 mai à 16h00